



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREMIER MINISTRE

**S . G . D . S . N**  
Agence nationale de la sécurité  
des systèmes d'information  
CERTA

Paris, le 28 septembre 2007  
N° CERTA-2007-AVI-420

Affaire suivie par :  
CERTA

## AVIS DU CERTA

### Objet : Vulnérabilité de l'antivirus F-Secure

---

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>  
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2007-AVI-420>

---

### Gestion du document

Référence	CERTA-2007-AVI-420
Titre	Vulnérabilité de l'antivirus F-Secure
Date de la première version	28 septembre 2007
Date de la dernière version	–
Source(s)	Bulletin F-secure FSC-2007-6 du 27 septembre 2007
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – Gestion du document

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

## 1 Risque

Contournement de la politique de sécurité.

## 2 Systèmes affectés

*F-secure* Antivirus version 7.x pour serveur Windows.

## 3 Résumé

Une erreur de traitement des archives permet à un utilisateur malveillant de contourner la politique de sécurité.

## 4 Description

Une erreur de traitement des archives permet à un utilisateur malveillant de contourner la politique de sécurité. Cette vulnérabilité n'affecte que les plateformes 64 bits.

## **5 Solution**

Se référer au bulletin de sécurité de l'éditeur pour l'obtention des correctifs (cf. section Documentation).

## **6 Documentation**

- Bulletin de sécurité *F-Secure* FSC-2007-6 du 27 septembre 2007 :  
<http://www.f-secure.com/security/fsc-2007-6.shtml>

## **Gestion détaillée du document**

**28 septembre 2007** version initiale.